

MOUVEMENT SPECIFIQUE : Décryptage

Extrait de la note de service

En complément du traitement national des candidatures à certains postes spécifiques, des postes requièrent certaines compétences :

- Postes implantés dans certaines sections de techniciens supérieurs
- Postes relatifs aux sections européennes pour l'enseignement d'une discipline non linguistique dans une langue étrangère
- Postes relatifs à des formations en établissement nécessitant des compétences particulières
- Postes de formation continue implantés en GRETA
- Postes partagés entre la formation initiale et l'apprentissage ou la formation continue
- Postes répondant à des missions académiques et à des actions pédagogiques spécifiques
- Postes de type lycée avec complément de service dans une autre discipline
- Postes en EREA et IME
- Poste pour l'accueil des enfants migrants
- Postes au service académique d'information et d'orientation (concerne les psychologues de l'EN)
- Postes avec des conditions particulières d'exercice ou caractéristiques spécifiques

ATTENTION :

En plus de la candidature à un ou plusieurs de ces postes à saisir sur SIAM, les candidats à un poste spécifique académique devront aussi renseigner une fiche de candidature papier (en ligne sur notre site) qui devra être retournée à l'établissement au plus tard le 10 avril 2020.

Certains postes spécifiques comportent des conditions particulières lourdes : accepter de travailler après les heures de cours, pendant les vacances, en soirée, charge de travail supplémentaire lourde en plus du service à plein temps ... renseignez-vous bien sur ces sujétions imposées et faites attention à ce qu'elles impliquent !

Les candidats à un poste hors établissement scolaire (ex : missions académiques, GRETA, ...) doivent participer au mouvement INTRA académique en remplissant :

- Un formulaire à obtenir sur demande formulée auprès du bureau de gestion concerné (DIRH 2A / DIRH 2B)
- La fiche de candidature papier (jointe en annexe de la note de service)

Attention : le candidat retenu sur un poste classé spécifique voit ses autres vœux annulés.

Affectation sur un poste spécifique :

- Disciplines avec certification complémentaire : (arts, enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère). Les candidats doivent être titulaires de la certification complémentaire ou avoir reçu un avis favorable de la part des corps d'inspection
- Postes en ULIS : les candidats doivent être titulaires du CAPPEI (ou 2 CA-SH avant 2017).
- Autres postes : le chef d'établissement (ou de service) propose un classement au recteur après avoir eu un entretien téléphonique ou direct avec les candidats et après avoir sollicité en tant que de besoin l'avis des corps d'inspection.